

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION

1- Désignation, localisation et situation du bien immobilier

Se référer à l'annonce publiée en ligne qui fait foi.

Situation : Libre d'occupation

2- Destination du bien immobilier

Usage commercial et professionnel.

3- Pièces demandées pour être admis à effectuer une offre.

Pour les personnes physiques :

- Copie de la carte d'identité de chacun des acquéreurs potentiels (si acquisition par couple).

Pour les personnes morales :

- Extrait de moins d'un mois, de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ou équivalent.

- Dénomination détaillée, capital social, siège social, coordonnées.

- Nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal, ou de la (ou des) personne(s) dûment habilitée(s).

Ces pièces sont à remettre par courriel. L'agrément vous donnant la capacité d'enchérir vous sera alors remis.

4- Délai de validité de votre offre

Votre offre d'achat est ferme et non modifiable. Elle est susceptible de faire l'objet d'une acceptation par le vendeur dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture des enchères.

5- Conditions et modalités d'acceptation de l'offre

A la clôture de la période d'enchères, le choix de l'acquéreur s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Montant financier de l'offre de prix,
- Délai possible de réalisation de la transaction

Si votre offre est acceptée, vous recevrez un accord de principe par courrier sous 15 jours à compter de la clôture des enchères.

Cependant, notez bien que la vente ne deviendra parfaite qu'à la signature de l'acte de vente.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur ».